

Le Réveil Syndicaliste

RÉDACTION & ADMINISTRATION
Rue Arsène-Leloup
NANTES

Abonnement Annuel : 2 francs



L'émancipation
des Travailleurs
sera l'œuvre
des Travailleurs
eux-mêmes

Organe Officiel des Syndicats Ouvriers de Nantes et de la Région

(Rédigé et composé exclusivement
par des Camarades syndiqués)

TÉLÉPHONE 5.88

PARAISANT LE 10 DE CHAQUE MOIS

CONTRE LA VIE CHÈRE LE GOUVERNEMENT DOIT AGIR

Connaîtrons-nous un jour la stabilisation du coût de la vie ?

Ce jour se fera-t-il encore attendre longtemps ?

Autant de questions angoissantes que se posent les travailleurs qui n'espèrent même plus voir diminuer le prix des denrées, mais voudraient bien au moins que la hausse soit enfin enrayée.

Pain, viande, pomme de terre, café, sucre, lait, vin, atteignent des prix fabuleux, cependant que le logement, les vêtements, le charbon, etc., suivent la même progression.

Poincaré réunit ses ministres à jet continu, les Conseils des ministres se succèdent, mais aucune mesure n'est arrêtée pour mettre un frein à la spéculation éhontée qui se pratique au grand jour, sous l'œil bienveillant du gouvernement, qui laisse passer à l'étranger les produits de toutes natures et même ceux de première nécessité dont nous manquons.

Nous voici à l'approche de l'hiver, se trouvera-t-il des hommes au Parlement pour rappeler Poincaré et ses ministres à une plus saine compréhension de leur devoir, au besoin pour les mettre en demeure de prendre les mesures énergiques qui s'imposent ? Nous voulons encore l'espérer, mais il est temps, la patience populaire a des bornes. Qu'on n'oblige pas les travailleurs à avoir recours aux moyens extrêmes, à se défendre eux-mêmes.

ROCHET.

Union Locale des Syndicats

Les Délégués au Comité Général de l'U.L. sont priés d'assister à la Réunion mensuelle du Comité qui aura lieu **Mardi 19 Octobre**, à 20 heures précises. Ordre du jour : Lecture du procès-verbal, de la correspondance ; causeries, éducation, règlement de la salle des fêtes, divers.

Le Secrétaire : R. ROCHET.

XIV^e Congrès de l'U.D.

Les comptes rendus ayant été publiés par le *Populaire de Nantes*, *Le Travailleur de l'Ouest*, *Le Peuple*, nous nous bornerons à donner ici les résolutions, ordres du jour et vœux émis par le Congrès que présidait le Camarade Lenoir, Secrétaire de la C. G. T.

Disons cependant que 117 délégués représentaient 60 organisations et que c'est dans une atmosphère de franche camaraderie que se déroulèrent les débats.

ORDRES DU JOUR :

Pour les Dockers de Dunkerque

Le Congrès adresse aux Camarades Dockers de Dunkerque lock-outés, son salut fraternel et syndicaliste.

Il les assure de son appui moral et matériel pour les aider à sortir victorieux de la lutte voulue et préméditée par leurs employeurs dans le but d'abattre l'organisation syndicale.

Sur l'organisation des travailleurs des champs

Le Congrès de l'U.D. considérant que la puissance de la C.G.T. dans la poursuite de la réalisation des réformes sociales sera d'autant plus grande qu'elle groupera tous les travailleurs, qu'ils soient des champs ou de l'usine, invite la C. A. de l'U.D. à entreprendre une vive propagande près des travailleurs des champs dans le triple but de dissiper leurs préventions à l'égard de la C.G.T. et des ouvriers de l'usine en faisant connaître leur situation exacte, de les libérer de l'asservissement moral où ils sont tenus par l'ignorance des questions sociales, d'améliorer leur situation matérielle.

Sur la Défense de l'Ecole Laïque.

CONCLUSION :

1^o Le Congrès de l'U.D. des Syndicats Ouvriers de la Loire-Inférieure, réuni à Saint-Nazaire le 12 Septembre 1926,

Considérant que les aspirations du prolétariat en matière d'éducation ont été partiellement réalisées au 1^{er} degré par l'Ecole laïque,

Considérant que la lutte violente engagée contre elle par les forces de régression sociale indique clairement à la classe ouvrière son devoir,

Affirme son attachement à l'Ecole laïque qui, respectueuse de toutes les idées, de toutes les croyances, ne prend parti pour aucune d'elles,

Approuve sans réserve la campagne de résistance entreprise par le Syndicat National des Instituteurs en attendant la nationalisation de l'Enseignement,

Invite les Syndicats à répondre favorablement aux appels de la Section de la Loire-Inférieure en faveur de la Défense laïque.

Sur la Loi de 1884

Les syndicats confédérés de la Loire-Inférieure réunis en Congrès, le 12 septembre, à Saint-Nazaire,

Considérant que la loi de 1884 ne donnera satisfaction que lorsqu'il y sera dit que l'exercice du droit de grève ne saurait rompre le contrat du travail, décident de faire tous leurs efforts et invitent la C. G. T. à œuvrer dans ce sens pour que cette précision soit insérée dans la loi.

BRIENT, de Nantes.

Contre le travail de nuit dans les boulangeries

Le Congrès de l'Union Départementale, réuni le 12 septembre 1926, à Saint-Nazaire,

Considérant que la loi du 26 Mars 1919 interdisant le travail de nuit dans les boulangeries est constamment mise en échec par la seule volonté des patrons ;

Que d'autre part elle ne vise pas les patrons eux-mêmes qui peuvent travailler de nuit, qu'elle est par conséquent inopérante ;

Considérant que les sommités médicales s'accordent pour constater que le pourcentage élevé de tuberculeux dans la corporation des ouvriers boulangers est dû au travail de nuit et aux mauvaises conditions d'hygiène dans lequel il est effectué ;

Que le pain fabriqué de nuit est nocif aux consommateurs en raison même des conditions d'hygiène dans lequel les ouvriers boulangers le fabriquent, que le pain chaud est également nuisible à la santé ;

Le Congrès déclare qu'il y a urgence d'interdire la fabrication du pain la nuit pour sauvegarder à la fois la santé des consommateurs et celle des ouvriers boulangers et permettre à ces derniers de vivre la vie de famille à laquelle, comme tous travailleurs, ils ont droit ;

Demande au gouvernement d'intervenir près des membres du Sénat pour qu'ils adoptent la loi votée par la Chambre des Députés interdisant la fabrication du pain la nuit, soit par les patrons, soit par les ouvriers. Convention adoptée par le Bureau International du Travail, à la Haye.

Le Congrès assure le Syndicat des Ouvriers Boulangers de sa solidarité entière dans l'action

qu'il pourrait entreprendre pour la suppression du travail de nuit.

Le Syndicat des Ouvriers Boulangers de Nantes.

Construction d'un sanatorium et préventarium pour tuberculeux

Le Congrès : Rappelé le vœu émis dans son Congrès du 2 septembre 1923, réclamant la construction d'un sanatorium dans la forêt du Gâvre ;

Prenant acte du vœu émis à l'unanimité par le Conseil Général de la Loire-Inférieure dans sa session d'avril 1926 sur la proposition du Citoyen Blancho, Conseiller Général, de mettre à l'étude ce projet ;

Se référant et faisant sien l'ordre du jour voté par les syndicats de l'U. D. au cours de leurs réunions respectives du juin et juillet 1926, demandant au Préfet de la Loire-Inférieure d'intervenir près de l'Assemblée départementale pour hâter l'étude du dit projet ;

Considérant que la réponse du Préfet aux diverses organisations tend à subordonner la réalisation de ce projet à une meilleure situation financière du pays ;

Déclare qu'aucune considération dans cet ordre d'idée ne saurait être retenue par les travailleurs victimes principales du terrible fléau qu'est la tuberculose ; insiste à nouveau pour que l'Assemblée départementale recherche les ressources nécessaires à la construction d'un sanatorium et préventarium contre la tuberculose.

R. ROCHET, de l'U. L. de Nantes.

Les Cours Professionnels

L'ouverture de l'année scolaire de nos Cours professionnels est fixée au vendredi 15 octobre. Les élèves de tous les cours sont invités à assister à cette séance qui aura lieu à 20 heures à la Bourse du Travail, au cours de laquelle les indications nécessaires leurs seront fournies. Il me serait agréable que les parents des élèves, les camarades des syndicats soient présents. Ce serait une occasion pour la Commission des Cours de leur donner des indications sur le but qu'elle poursuit, les moyens dont elle dispose, les difficultés qu'elle rencontre.

Les difficultés économiques que nous subissons obligent les camarades à une action incessante pour conserver les avantages acquis, pour en maintenir la correspondance avec les exigences présentes de la vie.

Ce serait faire preuve de courte vue, et, par cela même, nous avouer incapables du rôle social que nous revendiquons, de s'en tenir aux considérations du présent.

Nos camarades instituteurs ont attiré notre attention sur les dangers qui menacent l'Enseignement Primaire Public. Dans nos Congrès, nous avons écouté avec intérêt leur voix, nous leur avons promis notre aide.

Mais la vie est dure aux travailleurs, il faut souvent compter sur le faible gain de l'enfant pour l'équilibre du budget familial, et c'est pourquoi l'enfant quitte l'école avec des connaissances tellement fragiles qu'elles disparaissent au bout de quelques années.

Vous avez tous, camarades, l'ambition de faire de vos enfants, non des manœuvres plus ou moins spécialisés, mais des ouvriers capables, non des unités d'un troupeau qui se laisse

prendre aux paroles démagogiques qui déçoivent, ou qui se livrent sans défense aux sophismes de nos maîtres à cette heure, mais des hommes capables de réflexion, de déduction, de projets réalisables.

Pour cela il faut qu'ils conservent intactes les connaissances acquises à l'école, qu'ils les complètent en les étendant, en en acquérant de nouvelles. Il faut qu'ils deviennent avides de s'instruire et dans leur profession, et dans la vie publique, que l'étude des questions techniques ou d'économie sociale ne leur semblent pas ardues au point de les décourager. C'est cela que nous vous offrons dans nos Cours de la Bourse du Travail : instruction technique et générale au cours du soir ; instruction économique dans les causeries récréatives auxquelles la Commission collaborera activement.

C'est donc un devoir, pour vous, syndiqués, de faire fréquenter nos cours par vos enfants, de vous intéresser à leur travail, de réagir contre leur insouciance (bien excusable à leur âge, mais aussi bien regrettable pour l'avenir).

La Commission des Cours compte sur l'aide effective, et des syndicats et de tous les syndiqués, pour lui permettre de continuer avec toujours plus d'ampleur, son œuvre d'éducation des jeunes.

Le Directeur des cours : L. OUVRARD.

Lire en 3^{me} page le programme et l'horaire pour l'année 1926-27.

Conseil de Prud'hommes

Cette année auront lieu les élections pour le renouvellement partiel des Conseillers Prud'hommes.

A une exception près les candidats présentés par les syndicats confédérés ont réuni la majorité des suffrages dans les élections précédentes.

Il faut que cette année le succès soit complet ; il peut en être ainsi, si nos amis le veulent.

Il suffit pour s'en convaincre de constater l'augmentation des effectifs dans les syndicats confédérés pour se rendre compte que nous sommes le nombre et partant de là pouvons faire **trionpher les candidatures** que nous présenterons aussi bien dans le **Commerce** que dans **l'Industrie**.

D'autre part, il n'est pas possible que les travailleurs inorganisés oublient les avantages conquis par les syndicats confédérés au point de vue salaire notamment, avantages dont ils ont bénéficié, et qu'ils doivent à l'action, au dévouement des militants confédérés ; leur confiance, dans ces conditions, autant que le souci de voir leurs intérêts défendus énergiquement au Conseil de Prud'hommes, ne peut manquer d'aller aux candidats de nos syndicats.

Est-ce à dire qu'il ne faille rien faire et attendre les événements ? NON.

Nous demandons à nos camarades dès aujourd'hui d'être clairvoyants, surtout d'attacher aux Elections Prud'homales toute l'importance, tout l'intérêt qu'elles méritent qu'on y attache.

Que toutes et tous accomplissent leur devoir d'électeur dès le premier tour ; que nos amis s'emploient auprès des non-syndiqués pour qu'ils votent également au premier tour pour nos candidats ; s'il en est ainsi, aussi bien dans les catégories du Commerce que de l'Industrie, nous sortirons une fois de plus victorieux de la bataille.

UN ÉLECTEUR SYNDIQUÉ.

Les Syndicats Américains demandent la semaine de cinq jours et de 40 heures.

Londres, 5 octobre. — M. Ford ayant récemment inauguré dans ses usines américaines la semaine de cinq jours, William Green, président de la Fédération américaine du Travail, a déclaré au quarante-sixième congrès, tenu à Détroit, qu'en retour de la semaine de travail de cinq jours, soit quarante heures, sans réduction de salaires, les syndicats étaient prêts à augmenter le rendement industriel. Cette offre a été faite au nom de 400 délégués représentant 3 millions de travailleurs.

Tout d'abord, on commencerait dans les mines, dans l'industrie du bâtiment et dans les usines de construction d'automobiles.

Rappelons toutefois que la semaine de travail de cinq jours, à raison de quarante heures, n'est pas une nouveauté en Amérique. Les ouvriers-fourreurs, après une grève qui dura quatre mois et demi, ont signé un contrat en vertu duquel ils travaillent, depuis juin dernier, 40 heures par semaine durant huit mois de l'année et 44 heures durant les quatre autres mois, les quatre heures étant comptées comme heures supplémentaires.

(Du PEUPLE).

N. D. L. R. — Voilà qui nous mène loin des vues du Comité des Forges et de M. le Marquis de Dion...

Le Pillage du Patrimoine National

Ceux qui, par habitude, vivent aux crochets des collectivités attendent, avec une patience à nulle pareille, l'occasion de faire une bonne affaire.

Vous vous rappelez que sous le Bloc National on avait envisagé, pour amoindrir la dette de l'Etat, d'aliéner une bonne part des richesses nationales.

L'opinion publique ne permit pas de faire cette opération qui n'eût été fructueuse que pour les requins de la finance et de la métallurgie.

Ces Messieurs attendirent patiemment et, ce qu'ils ne purent réaliser sous la précédente législation, ils le feront sous celle du 11 mai, ce sera un coup de maître, car l'opération présentera entre autres avantages celui de discréditer la majorité cartelliste qui avait inscrit dans son programme « la défense du patrimoine national contre tous les requins ».

Les conséquences de cette opération de grande envergure sont incalculables. Songez que ce sera la suppression de la concurrence avec l'Etat et partant la création d'un monopole au profit de quelques individus.

En ce qui concerne les arsenaux, le Comité des Forges a établi un plan d'action qui doit faire l'admiration de tous les disciples de Loyola.

Dresser les ouvriers de l'industrie privée contre ceux de l'Etat en faisant croire que ce sont des privilégiés, voilà bien la plus jésuitique campagne à laquelle nous allons assister.

Puissent nos camarades des syndicats confédérés, qui connaissent notre situation, relever le gant et remettre en place comme il convient tous les agents de désorganisation lancés par le Comité des Forges.

Ces requins prétendent alléger la dette publique en faisant vendre par l'Etat tout ce qui pourra leur rapporter.

Lorsque l'opération serait terminée, nous verrions ce paradoxe monstrueux « l'Etat plus pauvre qu'avant la vente de ces monopoles » et dans l'impossibilité de se dépêtrer du gâchis exigé par tous les patriotes du « coffre-fort ».

Messieurs les requins, croyez-vous donc le Peuple français tombé si bas qu'il soit incapable d'un geste de clairvoyance ? Détrompez-vous.

Vous voulez diminuer l'Etat pour asservir encore plus le monde du travail ; vous rêvez d'une bonne petite dictature ! Bonnes âmes, nous serions tentés de vous remercier, si les malheureux ne devaient pas faire les frais de votre sinistre combinaison, tellement nous croyons que vous suivez le bon chemin qui pourrait déchaîner le « Lion Populaire ».

Ouvriers de toutes corporations, cultivateurs, employés de l'Industrie et du Commerce, unissez-vous pour combattre l'ennemi commun, le requin de la finance, du commerce, de l'industrie ou de la terre et enfin instaurez un régime de fraternité et de justice d'où seront exclus tous les parasites qui vivent de notre travail.

Peuple souverain, tu es un maître qu'on exploite sans retenue ni pudeur ! Quand mettras-tu un frein à toutes ces exactions ?

GAUTREAU, Marcel.

Accidents de Travail

survenus pendant les mois d'Août et Septembre 1926 à NANTES

	Août	Septembre
Nombre total	1.382	1.234
se décomposant comme suit :		
Métallurgie	582	564
Bâtiments et travaux Publics	164	101
Transports et Camionnage	152	95
Manutentions (Ouvriers Port)....	168	162
Raffineries et Biscuiteries	70	56
Engrais et Produits Chimiques...	22	24
Divers	226	232
Ayant entraîné une incapacité de travail de moins de 10 jours...	846	746
de plus de 10 jours...	538	488
Accidents mortels	4	néant

Des mesures de sécurité s'imposent

Nous publions chaque mois dans le R. S. les accidents du travail qui se produisent (du moins ceux déclarés à la Mairie).

On frémit en songeant au nombre considérable de victimes d'accidents du travail et aux misères qu'ils engendrent.

Certes il en est que l'on ne peut prévoir et dont les causes vous échappent, ce sont surtout ceux de peu de gravité ; mais on ne saurait en dire de certains, pour ne parler que du plus récent, celui qui a coûté la vie à un ouvrier charpentier travaillant au pont de la Madeleine, nous semble devoir engager la responsabilité de l'entrepreneur.

De l'enquête que nous avons faite il résulte que le madrier sur lequel travaillaient ou devaient passer les ouvriers n'était pas exempt de nœuds et ce serait précisément rompu à cet endroit.

On nous permettra bien de dire qu'un madrier, fût-il neuf, ayant des nœuds ne présente pas des garanties suffisantes de solidité.

Un entrepreneur soucieux de la vie de ses ouvriers et, à son défaut, ceux qui le représente et sont chargés de la surveillance, de l'exécution des travaux, ne devraient employer qu'un matériel éprouvé, présentant toute la solidité exigée.

D'autre part on nous a affirmé que les clauses mêmes du contrat collectif conclu entre le Syndicat des Entrepreneurs de Charpentes de la Ville de Nantes et le Syndicat Confédéré des Ouvriers Charpentiers n'ont pas été observées, cependant lors d'un précédent accident le Syndicat ouvrier les avait rappelées aux entrepreneurs.

Ces clauses sont les suivantes :

Art. 9, 3^e alinéa. — Pour tous travaux d'eau, l'entreprise devra toujours avoir sur le chantier, prêt à être employé en cas d'accident, les moyens de sauvetage usités tels que : lignes Brunel, bouées de sauvetage.

Sur un chantier important employant un minimum de dix ouvriers, chaque fois qu'il sera possible, un bateau devra être tenu sur place, muni de ses appareils et disposé pour concourir au sauvetage.

A cet effet, l'entreprise devra s'être assurée à l'avance qu'en cas d'accident, deux ouvriers au moins occupés aux travaux seraient susceptibles de manœuvrer efficacement la barque.

Ainsi se trouve une fois de plus justifiée la revendication des travailleurs du bâtiment réclamant des délégués à la sécurité nommés par les organisations syndicales.

Puisse ce triste accident faire réfléchir un patronat rétrograde, avide de gains et l'amener à se soucier un peu plus de la vie de ceux qui édifient sa fortune.

Que nos camarades du bâtiment, attristés par la fréquence des accidents de travail, puisent dans cette pénible circonstance la volonté, l'énergie nécessaire pour mener la lutte jusqu'au jour où sera enfin réalisée l'importante revendication des délégués ouvriers à la sécurité.

R. ROCHET.

COURS PROFESSIONNELS GRATUITS BOURSE DU TRAVAIL

Ouverture de l'Année Scolaire 1926 27

Vendredi 15 Octobre, à 20 heures

MATIÈRES ENSEIGNÉES

Lundi, à 20 heures. — Géométrie élémentaire et Dessin. — Voiture.

Mardi, à 20 heures. — Peintres décorateurs. — Constructions navales (2^e et 3^e année). — Lithographie ; Relieurs-Papetiers. — Coiffure.

Mardi, à 19 h. 30. — Typographie.

Mercredi à 20 heures. — Géométrie descriptive ; traçage. — Voiture. — Comptabilité. — Typographie.

Jeudi, à 20 heures. — Français. — Lithographie.

Vendredi, à 20 heures. — Lithographie. — Coiffure. — Constructions navales (1^{re} année). — Relieurs-Papetiers. — Peintres décorateurs.

Samedi, à 15 heures. — Dessin industriel. — Reliure-Dorure.

A partir du 3 décembre :

Mercredi et vendredi, à 20 heures. — Cours de coupe pour tailleurs pour hommes.

N. B. - Toute absence sera portée à la connaissance des parents.

Le Directeur : L. OUVRARD.

Pour l'Education des Militants

La Commission chargée d'organiser les causeries éducatives pour militants a élaboré un projet qui sera mis à exécution cette année même.

Elle a prévu une série de 6 conférences sur des sujets divers et d'actualité qui ne manqueront pas de retenir l'attention des militants.

A cet effet, pour permettre de suivre plus facilement le conférencier, des brochures de chaque sujet traité seront remises gratuitement aux camarades qui suivront les conférences.

Dès ce jour, les camarades désirant suivre ces causeries peuvent se faire inscrire, soit au secrétariat de l'U. L., salle 15, ou à leur syndicat respectif.

La première causerie aura lieu dans le courant de Novembre prochain ; les camarades inscrits seront convoqués individuellement.

Pour la Commission : ROCHET.

Une visite au Château d'Eaux

La Municipalité nantaise a fait un effort sérieux cette année pour faciliter le séjour à la campagne ou à la mer des enfants des Ecoles publiques de la ville pendant les vacances scolaires.

Le nombre des centres d'hébergement a été porté à 5.

Une œuvre d'une telle portée sociale ne pouvait manquer de retenir l'attention des organisations syndicales qui décidèrent d'apporter à la municipalité leur aide pécuniaire.

Il nous est agréable, en adressant nos remerciements aux syndicats confédérés de leur faire connaître que le montant des sommes versées par eux s'est élevé à 1.535 fr. 50 qui ont été remis, en leur nom, à l'administration municipale.

La Municipalité s'est toujours préoccupée des enfants dont l'état de santé nécessitait un séjour prolongé à la campagne.

A cet effet elle s'est rendue acquéreur du Château d'Eaux (situé près de La Montagne) et y a installé une école en plein air.

C'est cette école que dirige notre camarade Guilloux, habilement secondé par Mme Guilloux, que nous sommes allés visiter, accompagné de M. Journaux, secrétaire adjoint de la Ville.

Disons de suite que le site est merveilleux, l'air pur, de grandes pelouses permettent aux enfants de s'ébattre.

L'aménagement était loin d'être terminé lors de notre visite, cependant nous avons pu nous rendre compte que tout était prévu : Refectoirs et Dortoirs spacieux et bien aérés, lavabos, douches en voie d'exécution selon les règles de l'hygiène ; la nourriture est bonne et abondante, les menus variés, voilà qui explique la bonne mine des 52 enfants que nous avons vus.

Oui, certes, voilà une œuvre humanitaire entre toutes qui mérite d'être soutenue.

Mais aussi que d'abnégation, de dévouement faut-il à ceux qui en ont la charge, mais nous sommes tranquilles, elle est en de bonnes mains, notre Camarade Guilloux et Mme Guilloux possèdent ces qualités.

LES DÉLÉGUÉS.

A la Campagne

CONTRASTE

Des rayons de feu tombaient du soleil aveuglant. J'étais chez mon ami Pierre qui montait sa meule de blé dans l'aire.

Sa petite fille, 7 ans, revenait de l'école libre avec une voisine de 10 ans. Sabots légers aux pieds, épais bas de laine sur les jambes, la petite, un large mouchoir blanc noué sous la gorge.

La maman arriva : « Pourquoi as-tu ce mouchoir autour du cou ? N'as-tu pas assez chaud ? — C'est la « chère sœur » qui l'a mis, maman, elle trouve qu'on voit trop mes épaules ; elle dit que c'est mal, qu'elle ne veut pas les voir. » La mère enleva le mouchoir. On apercevait tout juste la base du cou et la naissance des clavicules. Mais si peu de cette peau fraîche et innocente ouvrait les portes du « mal » aux pensées de la « chère sœur ». Et la maman ne protesta pas.

Au tournant de la route, surgit un élégant panier d'osier conduit par Madame la Marquise ; près d'elle, s'agitaient ses enfants : jambes nues, cous nus, épaules bronzées.

Quel contraste entre ces deux scènes !

La première est un belle exemple de la pudeur exagérée et stupide qui apprend à l'enfant à soupçonner ce qu'il est convenu d'appeler le mal où il n'y en a pas... Enseignement hypocrite réservé seulement à l'enfant du « manant ». Faire disparaître en lui le goût de l'élégance n'est-ce pas accroître la distance qui le sépare de son seigneur ? n'est-ce pas, dès le jeune âge, implanter en son âme cette idée qu'il est inférieur au jeune Monsieur ou à la demoiselle du château ?

Travailleurs conscients, nous sommes contre l'école dite « libre » parce qu'elle est celle de l'asservissement et que notre syndicalisme veut être celui de la libération.

RURAL.

A travers les Corporations

L'indice officiel du prix de la vie à Nantes de 461,90 au 17 janvier 1926 est passé à 580,65 au 1^{er} octobre, justifiant ainsi amplement les réajustements de salaires réclamés par les syndicats confédérés.

A titre de documentation, voici les augmentations obtenues par quelques-uns de nos syndicats :

Les **Electriciens**, après de longs pourparlers, ont obtenu 0 fr. 25 de l'heure à partir du 1^{er} septembre ; cette augmentation doit être majorée prochainement.

Chez les **Ouvriers du Port**, l'indemnité de vie chère a été majorée de 1 fr. 65 par jour.

Nos camarades **Cheminots** de Nantes-Légé qui avaient présenté une demande de réajustement ont arraché à leur Compagnie, non sans batailler, 60 francs par mois.

Aux **Magasins Administratifs** de la Guerre (campement) le syndicat qui était en discussion depuis plusieurs mois a enfin eu satisfaction avec une augmentation de 2 francs par jour, avec rappel du 1^{er} février.

Le Syndicat des Travailleurs Municipaux, en dépit des entraves qu'il rencontre sur son chemin de la part de quelques individualités d'un groupement qui devrait au contraire l'aider, sinon fusionner avec lui, a néanmoins pu obtenir quelques avantages qui ne sont pas à dédaigner : soit 6 jours de congé payés pour le personnel auxiliaire ayant 6 mois de présence dans l'administration à partir du 17 janvier 1927 ;

Les ouvriers temporaires auxiliaires ayant 6 mois de présence auront droit à partir du 1^{er} novembre prochain aux jours de fêtes payés.

Le salaire des femmes des bains et lavoirs a été porté à 13 fr. 50 par jour au lieu de 10 ; celui

des hommes à 25 au lieu de 23 fr. 20, avec rappel du 1^{er} septembre.

Enfin, les Inscrits Maritimes des Ponts et Chaussées ont eu 60 francs par mois d'augmentation ; le personnel des remorqueurs également 60 francs par mois, avec rappel du 1^{er} juin.

Ces augmentations ne correspondent pas avec celle du coût de la vie, mais elle la compense néanmoins en partie.

NOS FÊTES

Salle des Fêtes de la Bourse du Travail

DIMANCHE 17 OCTOBRE, à 14 heures

- GRAND CONCERT-BAL -

organisé par le Théâtre de la Jeunesse du Travail

DIMANCHE 24 OCTOBRE, à 14 heures

- GRAND BAL ANNUEL -

de l'A. S. O. N.

DIMANCHE 7 NOVEMBRE, à 14 heures

GRAND CONCERT-BAL

suivi d'une TOMBOLA, organisé par l'Union Fraternelle des Mutilés du Travail.

Trois belles matinées en perspective. Qu'on se le dise. Consulter les affiches pour le programme et le prix d'entrée.



Le Gérant : R. ROCHET.

IMP. OUVRIÈRE, 26 BIS, RUE SCRIBE, NANTES

TRAVAILLEURS SYNDIQUÉS

Quelle amélioration peut vous apporter l'augmentation des salaires, si le coût de la vie augmente dans des proportions plus sensibles encore.

En cette circonstance, souvenez-vous que seule la Coopération est un moyen efficace pour limiter cette augmentation.

Adhérez à l'Union des Coopérateurs

ASSURANCE OUVRIÈRE

Contre l'Incendie

Fondée à Nantes en 1900

Siège Social à PARIS

3, Boulevard Beaumarchais

Situation de la Société au 31 Octobre 1925

Capitaux assurés	1.250 Millions de Francs
Portefeuille de cotisations à recevoir	3.500.000 Francs
Réserves et provisions diverses	330.000 Francs
Sociétaires	39.000.

L'Assurance Ouvrière est administrée et contrôlée par des Organisation Ouvrières, COOPÉRATIVES et SYNDICATS.

Pour tous Renseignements :

S'adresser ou écrire au Camarade PÉNEAU, à la Bourse du Travail, à Nantes

CORRESPONDANT RÉGIONAL

Impressions en tous Genres

IMPRIMERIE OUVRIÈRE

26 bis, Rue Scribe et 1, Rue Lekain

ORGANISATIONS OUVRIÈRES :

Faites exécuter tous vos Imprimés à la Coopérative

PROPRIÉTÉ DES SYNDICATS